

Université Claude Bernard  **Lyon 1**

Villeurbanne, le 12 mars 2008

**DIVISION DES AFFAIRES
JURIDIQUES
INSTITUTIONNELLES ET DE LA
COMMUNICATION**

Adresse Campus : Bâtiment

Présidence

AFFAIRE SUIVIE PAR :

Mme BUISSON-DUBARRY

Tél. : 04-72-43-15-54

Fax : 04-72-43-14-25

Mèl : affaires.generales@adm.univ-lyon1.fr

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 5 MARS 2008**

Etaient présents :

M. COLLET, Président de l'Université.

MMES et MM. BEN HADID, FABRY, GILLY, LOCHER, PARROT

MMES et MM. BERNARD, BONMARTIN, CHAOMLEFFEL, DE MARCHI, FLECK, JALIGOT, VIENNOT

MMES et MM. BATIER, PERRAT, PERREL

MMES et MM. DIMECH, GUEFIF, GUICHARD, STRUTYNSKI, VIBERT

MMES et MM. COLLOMBET, FLOUR, KHAMASSI, LAMBERT, LAREAL, MARTIN, RICHARDIER

Avaient donné procuration :

M. COCHAT à M. GILLY, M. GAUTIER à M. BEN HADID, M. BOIRON à M. LOCHER, M. RICHARDIER à M. FLOUR, M. GILLY et M. COCHAT à M. BONMARTIN (à partir de 15h40)

Assistaient également :

MMES et MM. BUISSON-DUBARRY, GAY, MUNOZ, POUILHE

Le président ouvre la séance à 14h et demande à chaque conseiller de bien vouloir se présenter. Après ce tour de table, il aborde l'ordre du jour de cette séance.

Point 1 : Délibération sur le maintien en exercice du Président

Pour étayer son discours, Lionel COLLET présente aux conseillers un power point qui est mis en annexe de ce compte-rendu. Il précise qu'il a pris ses fonctions de président le 5 mars 2006, il y a, exactement, 2 ans et que ce mandat doit normalement se terminer le 4 mars 2011. Il est donc en cours de mandat et selon les dispositions de l'article 43 de la loi LRU, le nouveau conseil d'administration doit se prononcer sur son maintien en exercice.

Afin d'éclairer tous les conseillers il reprend les dispositions de la loi relatives aux attributions des trois conseils de l'établissement, au rôle et aux missions d'un président d'université.

Il explique que notre université est une université dédiée aux sciences et à la santé et depuis le 1er juillet 2007 aux métiers de l'enseignement.

Il dresse un tableau des forces et faiblesses de notre établissement.

Lyon1 est la troisième université française par sa taille avec 4464 personnels et 34 030 étudiants. 73% de ses étudiants sont inscrits dans des formations professionnalisantes et 66% ont été sélectionnés.

Le budget de l'université s'élève à 105 millions d'euros pour 2008 et en rajoutant la masse salariale et le budget de la filiale EZUS, on atteint une masse financière de 314 millions d'euros. Cela place l'UCBL parmi les cinq premiers budgets publics de Rhône-Alpes.

L'université délivre enfin plus de 500 diplômes ou attestations et regroupe 85 unités de recherche, et 65 UMR devenant le premier partenaire du CNRS et de l'INSERM, en province. Il pointe également les faiblesses de l'université, qui résident surtout dans :

- une faiblesse des moyens humains avec 382 postes manquants d'enseignants en 2005 et 187 postes de BIATOS,
- la diminution de nombre de nouveaux bacheliers inscrits cette année,
- une insuffisance du budget par étudiant comparée à celle des grandes écoles ou du secondaire,
- un état du patrimoine immobilier préoccupant.

Le président reprend ensuite les termes de sa déclaration de candidature à la présidence, qu'il avait formulés en 2005 et qui gardent tout leur sens aujourd'hui. Il lui paraît aujourd'hui essentiel de poursuivre la **modernisation de l'université**, notamment :

- En construisant une vraie politique des personnels, en accordant la priorité aux conditions de vie et de travail des personnels dans les domaines des conditions d'hygiène et de sécurité, de formation du personnel. Il fait observer que sous sa mandature, un observatoire de la santé des personnels, un référent Biatos ont été créés et qu'une charte sur l'égalité femmes-hommes a été signée. Enfin un travail sur les primes Biatos a été conduit pour une meilleure égalité entre les corps et également pour une individualisation mieux maîtrisée.
- En améliorant l'accompagnement, l'insertion professionnelle, la mobilité et la citoyenneté des étudiants, par l'accroissement des ouvertures des salles de travail dans le BU notamment, par des actions de prévention en santé, par un soutien à l'engagement étudiant et aux VPE, par une liaison avec le CROUS sur le logement.

Au niveau des études, la mise en œuvre du Plan Licence permettra de corriger les aspects négatifs qui se caractérisent par un taux très faible de réussite en première année : seuls 25% des étudiants de L1 (1ère année en sciences) réussissent leurs deux semestres en un an. Malgré le déficit en postes d'enseignants-chercheurs, l'université doit améliorer ce résultat et pourra compter sur l'aide des moniteurs dont le nombre est heureusement en augmentation : 95 postes en 2008/2009.

- En luttant contre les exclusions et favoriser l'intégration des étudiants handicapés, mais aussi en poursuivant la politique de recrutement de personnels en situation de handicap.
- En continuant d'articuler l'Enseignement avec la Recherche, et en construisant une offre de formation ouverte sur l'environnement socio-économique et préparant à des métiers offrant des débouchés. L'université continuera le développement de ses formations professionnalisantes, amorcera la mise en place de la 1ère année de santé et celle du LMD dans le secteur santé et poursuivra son implication dans les TICE.
Elle devra également conserver son rôle d'ascenseur social en renforçant la VAE
- En développant une université innovante dans le domaine de la recherche, qui a déjà conduit à la mise en place du PRES, de 2 RTRA et de 3 RTRS à Lyon. L'université a su mettre en place un budget global de la recherche et devra poursuivre son action sur les thématiques prioritaires, les partenariats et les plateformes.
- En promouvant l'ouverture de l'université vers l'extérieur, les collectivités territoriales qui nous apportent déjà un grand soutien, les HCL, partenaire incontournable de notre établissement avec notre pôle santé et avec lequel nous entretenons des liens étroits, les lycées, en essayant d'accroître notre attractivité en direction des lycéens. L'université doit également travailler le développement de sa politique internationale, en choisissant des pays partenaires et dans chacun d'eux 2 établissements privilégiés pour nos échanges.
- En recherchant des sources financières, grâce à notre fondation partenariale, car le budget alloué par l'ETAT est actuellement insuffisant malgré un contrat quadriennal en augmentation par rapport au précédent et un ajout de 4 millions d'euros pour résoudre les problèmes de sécurité dans les bâtiments de chimie. Le contrat avec la région Rhône-Alpes doit encore faire l'objet d'un suivi attentif pour rester à un niveau équivalent sur les 4 années du contrat.
- En suivant de près l'exécution du Contrat de Plan Etat-Région 2007/2013, pour une prise en compte de tous nos sites à rénover, de nos locaux de recherche à moderniser.

Le Président présente ensuite aux conseillers la marche à suivre par notre établissement pour accéder aux compétences élargies proposées dans la loi LRU, au niveau des finances et au niveau de la gestion des ressources humaines. Il explique qu'un audit de l'IGAENER est actuellement en cours sur l'établissement afin de lister nos points forts et nos faiblesses dans ces deux domaines et pour nous aider à prendre notre décision.

L'UCBL a d'ailleurs anticipé dans le domaine budgétaire en réalisant un contrôle de gestion, en mettant en place des outils de pilotage, en créant le budget global de la recherche et également une fondation.

Il annonce aux conseillers que ce sera le CA qui devra se prononcer sur ces compétences élargies après avoir pris connaissance du rapport de l'audit et en avoir débattu.

Il rappelle les dispositions mises en place par le CA du 5 décembre 2008 sur le fonctionnement du droit de veto du président sur les affectations de personnels, droit de veto qui ne serait exercé qu'après audition des avis de comités de sages mis en place dans l'établissement et avec des compositions différentes selon les origines des postes examinés (BIATOS, EC, EC de santé).

S'agissant du patrimoine, il précise qu'il n'y a pas de date butoir pour l'accession à la propriété mobilière et immobilière.

Le Président conclut son exposé en réaffirmant son attachement à l'écoute et à la concertation comme mode de gouvernance et en rappelant les nombreuses assemblées générales qu'il a tenues sur les campus pour informer l'ensemble des personnels des questions d'actualité et sur l'évolution de l'établissement. Il s'appuie également sur un bureau qui se réunit avec lui toutes les semaines et sur l'Equipe Présidentielle qu'il convoque une fois par mois. Il estime que l'enjeu est de permettre à notre établissement d'occuper la place en formation et en recherche qui lui revient dans le paysage universitaire européen de demain et de préparer son devenir au-delà du contrat quadriennal 2007-2010.

Le Président ouvre la discussion.

Jacques FABRY estime que beaucoup de choses présentées forment consensus et il reconnaît la position d'écoute et de dialogue de la présidence. Il partage également les ambitions formulées par Lionel COLLET pour notre établissement.

Mais il s'interroge sur les conditions d'autonomie dans lesquelles pourraient être accordées les compétences élargies, et souhaiterait disposer d'un modèle pour assoir sa décision. Il craint surtout les dispositions financières et craint que par un désengagement de l'ETAT, nous n'aboutissions à un déficit chronique.

Alain BONMARTIN se félicite du point majeur présenté par la présidence et qui concerne les campus accueillants. Lionel COLLET démontre là son ambition d'amélioration de notre patrimoine. Mais il souligne qu'une telle politique nécessite aussi que l'on s'en donne les moyens, notamment en termes de personnels qualifiés. Il décrit le potentiel actuel de la DIRPAT en Directeur (1) et en Ingénieurs (2) pour un périmètre de 500 000m² environ et met en parallèle celui détenu par les HCL pour un périmètre de 640 000m² (40 ingénieurs).

Il demande en conséquence au président s'il est prêt à doter la Dirpat des moyens nécessaires.

Lionel COLLET répond qu'il a déjà souligné la faiblesse de Lyon1 en moyens humains et son gros déficit en postes BIATOS. Il convient d'un renforcement nécessaire mais souligne que dans le cadre des compétences élargies, il faudra aussi renforcer les services financiers et les services des personnels. Il faudra donc faire des choix et définir des priorités.

M. BENHADID demande la parole et pose trois questions au président après sa présentation : une d'ordre général, une sur la formation et enfin une sur la DRH.

1- La loi a modifié l'environnement des universités, et la nature de la gouvernance. Aussi M. BENHADID souhaiterait savoir si dans le cadre du passage à l'autonomie, le Président entend demander les compétences élargies en bloc ou par étapes ?

Il rappelle que M. COLLET dans sa présentation a mentionné qu'il souhaitait attendre l'avis des experts de l'IGAENER avant de se prononcer. M. BENHADID partage cette approche mais demande au président qui a assumé déjà la présidence depuis deux ans de donner son point de vue à la question suivante :

« Pensez-vous que l'université dispose actuellement des moyens humains et des compétences nécessaires pour assurer cette autonomie, et notamment précise-t-il cette autonomie budgétaire? »
Le Président répond tout de suite à cette première question en soulignant que son interlocuteur ayant parlé sans détour, il répondra tout aussi franchement.

L'université a réalisé dernièrement un succès que l'on a peu mis en valeur, qui est celui de l'intégration au 1er juillet de l'IUFM au sein de notre établissement. Cette intégration a été faite très rapidement selon les directives ministérielles et le Président souligne que cependant tout le personnel de l'IUFM a été payé en juillet normalement. La bascule complète était à risque et nous avons pu montrer dans nos services une compétence réelle pour la paye.

Le Président se déclare donc optimiste et estime que le transfert des compétences élargies dans ce domaine du traitement et de la paye ne devrait pas poser de problème.

Il considère qu'il y a un deuxième point fort dans l'établissement qui est le suivi de l'exécution budgétaire. Dans ce domaine, tout le monde s'accorde à dire que même lorsque le budget a pu être constitué au départ de manière approchée, le suivi et le contrôle de l'exécution ont permis à l'établissement d'être protégé.

Par contre il reconnaît une faiblesse lors de la procédure de l'élaboration du budget. Cette faiblesse a été remarquée et elle a été signalée à la direction de l'établissement. Le Président attend l'expertise des auditeurs mais il n'est pas fondamentalement inquiet, car ce point peut être corrigé.

Par contre il convient qu'il faudra avoir à la tête de la direction du budget quelqu'un ayant les compétences nécessaires pour faire face au nouveau challenge du budget global dans le cadre des compétences élargies.

2 - H. BENHADID pose ensuite sa deuxième question relative à la formation :

« N'est-il pas souhaitable d'avoir une politique et des priorités clairement définies dans ce domaine, comme c'est le cas en recherche ? Quelle sera la politique du président pour corriger le déséquilibre de couverture des formations sciences, en termes de moyens? »

Le Président estime cette question fondamentale. Il suggère de ne pas la traiter comme d'habitude sous la forme arithmétique (norme *san remo*) mais plutôt en regardant la contribution globale à l'établissement des uns et des autres : en effet il existe des composantes qui sont plus encadrées que d'autres mais qui sont extrêmement présentes sur le plan de la recherche. Il faut donc trouver un équilibre global et opérer des redéploiements sur la base de nouveaux critères.

Ainsi les besoins en formation deviendraient prioritaires pour le redéploiement des maîtres de conférences et la fonction Recherche ne serait plus prioritaire pour celui des professeurs.

La question étant : quelle politique pour le redéploiement, il est difficile d'y répondre dans la situation de sous-encadrement de l'université avec moins 400 postes d'EC. Il faut donc définir nos priorités en interne, et adapter notre offre de formation (tout en répondant à la demande des étudiants), en réduisant d'une part notre nombre d'UE et en respectant la dimension scientifique. Cela devrait nous permettre de rédiger la lettre de cadrage des enseignants –chercheurs.

3- Enfin M. BENHADID interroge le Président sur la DRH et le développement possible de la précarité avec la LRU : l'université va-t-elle définir des garde-fous pour éviter de recréer une masse de contractuels alors que le président pendant la première partie de son mandat a œuvré justement à la résorption de la précarité existante ?

Lionel COLLET répond que ces recrutements ne concerneront que des catégories A et pour des missions très définies pour lesquelles il n'existe pas actuellement de compétences au sein de la fonction publique traditionnelle. Il précise que chaque emploi de CDI de ce type sera présenté au CA et devra être approuvé par le CA. Ceci constituera le meilleur garde-fou.

S'agissant des enseignants-chercheurs, cette possibilité ne sera utilisée que pour des disciplines paramédicales qui n'existent pas au CNU. Il donne l'exemple particulier d'ISTR.

Samir KHAMASSI remercie le Président pour son exposé très intéressant. Il souhaiterait savoir si l'université entend développer une politique particulière en direction des lycées situés dans des zones difficiles afin de faciliter l'accès de ces jeunes à l'enseignement supérieur.

Il pose une deuxième question relative aux ressources financières de l'établissement et il s'interroge sur ce qui se passera en cas d'autonomie. Jacques Fabry partage cette inquiétude.

Le Président répond que la politique nationale dans le domaine de l'accueil de jeunes de quartiers sensibles, est plus centrée sur l'accès aux grandes écoles et aux classes préparatoires que vers les universités. Mais il rappelle que l'université est par définition ouverte à tous et que Lyon1 a mis en place un tutorat et un accompagnement pour aider ces jeunes en première année.

S'agissant du budget, le Président convient qu'il faudra être très vigilant et avoir des garanties de l'ÉTAT sur le financement de nos établissements, en cas de budget global. Des négociations devront se mener comme pour la signature des contrats quadriennaux.

Fabien DE MARCHI revient sur le problème de la précarité et de la situation particulière de ces CDI. Dans un contexte de diminution du nombre de fonctionnaires, il souhaite que le CTP de l'université puisse organiser une carrière et définir un statut pour ce type d'emploi. Le président répond que le CA y veillera.

Alain BONMARTIN regrette que la politique de recrutement des enseignants-chercheurs ne prenne pas en compte les variations des effectifs étudiants. Il note qu'en santé les effectifs augmentent alors même que le nombre d'enseignants-chercheurs diminue.

Le Président confirme que l'université a un déficit de 387 postes d'EC, tous secteurs confondus

En dehors d'autres interventions, Lionel COLLET demande à M. Pierre LAREAL, doyen d'âge de l'assemblée de bien vouloir organiser le vote. Il se retire de la salle et retourne à son bureau.

Pierre LAREAL demande aux conseillers s'ils souhaitent s'exprimer à nouveau. A leur demande, une suspension de séance de quelques minutes est autorisée avant le vote sur le maintien en exercice du Président pour les trois années de son mandat qu'il lui reste à accomplir (jusqu'au 4 mars 2011)

Le vote à bulletins secrets est ensuite organisé. Le résultat du scrutin est le suivant :

29 suffrages exprimés : 28 OUI et 1 Bulletin blanc

Le maintien du président est confirmé.

APPROBATION DU MAINTIEN EN EXERCICE DU PRÉSIDENT LIONEL COLLET.

Après son retour, le Président remercie les conseillers du CA pour ce vote et souligne son importance pour l'image de notre établissement qui affiche là sa grande cohésion et sa volonté de poursuivre une même politique.

Point 2 : Modalités de fonctionnement du CA

Le Président rappelle que le CA compte désormais 31 membres avec voix délibérative, et qu'il y a deux personnes de l'université qui sont invitées permanentes avec voix consultative : le Secrétaire Général et l'Agent Comptable. La représentante de Monsieur le Recteur est aussi invitée permanente de notre CA comme prévu dans les textes.

* Il convient de déterminer les règles avec lesquelles le nouveau CA va travailler et notamment les personnes qui peuvent ou ne peuvent pas être invitées aux séances.

Il interroge les conseillers sur les étudiants suppléants. Lui-même est favorable à ce qu'ils soient convoqués à toutes les séances, puisqu'ils peuvent être amenés à remplacer dans l'instant un étudiant titulaire. Il évoque également les Vice-présidents des autres conseils, membres du bureau de l'université.

Alain BONMARTIN, explique que tous les élus de la liste "Agir ensemble pour l'université" sont pour la présence à chaque CA des suppléants étudiants, mais en précisant qu'ils ne peuvent s'exprimer qu'en l'absence du titulaire.

Il propose que ce CA ait un fonctionnement efficace et moderne et que l'on ne revienne pas à l'ancienne configuration où trop d'invités extérieurs siégeaient et prenaient la parole. Il suggère de n'inviter des extérieurs que si un des points de l'ordre du jour les concernent et qu'ils doivent être entendus par les élus.

Par contre il préconise que les dossiers du CA soient étudiés en amont dans des commissions ouvertes où l'ensemble des acteurs pourrait siéger et participer. Les dossiers seraient transmis au CA par des rapporteurs avec tous les avis formulés et les mentions des commissions d'instruction. Le CA pourrait ainsi se prononcer en connaissance de cause.

Il propose par contre d'organiser 2 ou 3 fois par an, des CA ouverts aux directeurs de composantes et qui soient des CA de réflexion et de prospective.

La discussion se poursuit entre les conseillers sur la présence ou non au CA des VP du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire et du VP du Conseil Scientifique.

Jacques FABRY n'est pas hostile à leur contribution en fonction de l'ordre du jour, mais Fabien DE MARCHI n'est pas favorable à ce qu'ils puissent s'exprimer automatiquement.

Le président bien que souhaitant un CA resserré plaide pour la présence des deux VP, étant donné qu'ils sont au bureau et doivent pouvoir être au courant des décisions du CA.

Alain BONMARTIN explique ces réticences des conseillers par le fonctionnement passé du précédent CA. Il rappelle que les VP de ces deux conseils doivent s'exprimer au nom de leurs conseils et des débats et votes qui y ont eu lieu et non en leur nom propre comme cela a pu se produire.

Hamda BENHADID pose la question des vice-présidents délégués du CA, en charge des relations internationales, des moyens, des ressources humaines et du patrimoine. Il lui semble difficile de les exclure du CA si on accepte les VP du CEVU et de CS.

Alexia VIBERT pose la question du VP Etudiant en charge du CA. Il lui est répondu qu'il est prévu dans nos statuts qu'il soit invité au CA mais avec voix consultative seulement.

Elle voudrait également que les étudiants suppléants puissent s'exprimer tout le temps pour enrichir le débat. Le président répond qu'ils sont là pour suivre les débats, non pour y intervenir.

A. BONMARTIN fait remarquer que cela détournerait la loi puisque le CA aurait alors un collège de 10 étudiants et non de 5 élus comme prévu réglementairement.

En conclusion de cet échange, le Président reprend la configuration du CA resserré tel que proposé :

- 30 membres élus avec voix délibérative

- le Président élu avec voix délibérative
- 5 étudiants suppléants sans voix délibérative, membres invités permanents
- le SG, l'AC, la représentante du recteur, membres invités permanents de droit
- le VP du CA et le VPE du CA, membres invités permanents

Il met aux voix les différentes propositions.

VOTE à L'UNANIMITÉ POUR LA PARTICIPATION DES ETUDIANTS SUPPLEANTS à TOUS LES CA.

VOTE à L'UNANIMITÉ POUR LES ETUDIANTS SUPPLEANTS NE S'EXPRIMENT QUE SI ON LEUR DONNE LA PAROLE.

VOTE à L'UNANIMITÉ POUR DEUX INVITES PERMANENTS DU CA : LE VP DU CA ET LE VP ÉTUDIANT DU CA

* Le Président reprend la discussion sur la présence au CA des vice-présidents du CEVU et du CS, il souhaite qu'ils puissent siéger à ses cotés.

Pierre LAREAL le soutient en rappelant que ces deux vice-présidents ont en charge les deux missions fondamentales de l'université la formation et la recherche. Il trouve donc choquant qu'ils ne puissent être invités permanents du CA. Samir KHAMASSI le rejoint dans cette approche et attire l'attention des conseillers sur l'image donnée à l'extérieur de l'université par cette mise à l'écart.

Jacques FABRY partage ces points de vue. Il estime que l'on doit avoir une approche plus globale du fonctionnement de l'université et qu'il faut une cohérence dans le rôle et les missions des trois vice-présidents qui entourent le président.

Hamda BENHADID insiste sur le fait que les VP du CEVU et du CS peuvent être invités au CA pour présenter les travaux de leurs conseils mais qu'ils ne doivent pas être considérés comme des membres de droit du CA.

Le Président met aux voix la proposition suivante : **"les Vice-présidents du CEVU et du CS peuvent être invités au CA en fonction de l'ordre du jour, et dans ce cas, ils siègent à ses cotés. Mais ils ne sont pas membres de droit du CA."**

VOTE A L'UNANIMITÉ POUR CETTE PROPOSITION

* Le Président aborde ensuite la question des vice-présidents délégués du CA, mentionnés à l'article du règlement intérieur de l'université, dans ces termes:

Il rappelle que lors de la précédente mandature il avait désigné avec l'accord du CA, Guy ANNAT comme Vice-président délégué, avec pour mission, le suivi du contrat quadriennal et du partenariat avec la Région. Il souhaite le reproposer pour qu'il suive cette fois le dossier et la préparation du prochain contrat quadriennal.

Enfin il proposera certainement au CA la nomination d'un second vice-président délégué chargé cette fois du suivi de la première année des études de santé et de la mise en place du LMD en santé. Il pense proposer cette mission à un professeur de médecine, élu au CEVU.

* Statuts de l'université et règlement intérieur.

Le Président informe le CA qu'il va devoir se prononcer sur ces textes une fois qu'ils auront été remaniés par le groupe de travail Structures et Conventions qui va être remis en place. Il propose de confier la mission de le diriger à Alain BONMARTIN, déjà en charge de cette responsabilité sous la précédente mandature. La nomination des responsables des groupes de travail du CA devrait avoir lieu au CA du 18 mars en même temps que l'élection des vice-présidents et vice-présidents délégués. L'appel à candidature sera rectifié dans ce sens et adressé à tous les enseignants –chercheurs.

* Délégations accordées par le CA au président de l'université : article 7 de la loi LRU.

Le président reprend le contenu de l'article ainsi que les dispositions qui avaient été arrêtées au **CA du 5 décembre 2007**.

A l'époque le président rappelle qu'il n'avait pas souhaité disposer de la délégation du CA pour les décisions modificatives budgétaires(DBM) Voici le texte de la délibération du CA du 5 décembre 2007 :

« Délégation accordée au Président pour la signature des contrats et des conventions, ainsi que pour les dons et legs .Il appartiendra au nouveau CA de fixer le seuil au-delà duquel le Président n'a plus de délégation pour accepter les dons et legs.

Pas de délégation accordée pour les emprunts, les prises de participation, les créations de filiales et de fondations (prévues à l'article L. 719-12), les acquisitions et cessions immobilières

Pas de délégation accordée pour la répartition des emplois

Délégation accordée au Président pour engager toute action en justice.

Délégation pour adopter les règles relatives aux examens : refusée par le Président qui souhaite un avis préalable du CEVU et du CA

Pas de délégation accordée pour la DBM, en raison de l'importance de cet acte financier, surtout dans la perspective du budget global.

ADOPTION A L'UNANIMITE DE CES DECISIONS DE DELEGATION »

Après réflexion, le Président souhaite revenir sur sa position et demander au CA cette délégation de la DBM, car la DBM est un acte technique. Il s'engage par contre à rendre compte et à informer le CA à la séance suivante. M. BENHADID le suit dans ce raisonnement en soulignant que la DBM sera débattu préalablement à la commission des moyens avant d'être soumise au président par délégation.

Si toutefois la DBM était d'un montant si important qu'elle modifie sensiblement le budget, le président propose de ne pas user de sa délégation et de présenter la DBM préalablement au CA.

Le texte sur les délégations est mis aux voix, avec la correction suivante à la fin :

« Délégation est donnée par le CA au Président pour la DBM, qui en rendra compte au CA. Toutefois le Président peut ne pas user de cette délégation, s'il juge la DBM trop importante »

* A la demande de l'Agent Comptable le CA détermine le montant au dessus duquel le président n'a plus délégation du CA pour accorder des subventions. Après discussion ce montant est fixé à 5000 euros.

VOTE A L'UNANIMITE DU MONTANT MAXIMUM DE 5000 EUROS (seuil de délégation au Président pour accorder des subventions)

* Seuil du montant des dons et legs à déterminer par le GTS lors de ses travaux et à présenter lors d'un prochain CA.

APPROBATION à l'UNANIMITE AVEC UNE ABSTENTION DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CA AU PRÉSIDENT.

- Possibilité d'engager toute action en justice
- Signature des contrats et des conventions,
- Acceptation des dons et legs,
- Autorisation d'accorder des subventions jusqu'à 5000 euros,
- Adoption de la DBM, jusqu'à un montant raisonnable.

Point 3 : Délibération sur la procédure de recrutement des enseignants-chercheurs pour l'année 2008

Le Président commente la dernière note reçue du cabinet de Mme la Ministre et relative aux modalités d'installation des conseils d'administrations et corrélativement à celles des comités de sélection. Il explique de quelle manière les deux sont liées et annonce que les postes sont bien parus au JO du 28 février 08. En conséquence, suivant la démonstration qu'il avait déjà présentée au CA du 26 février pour expliquer le changement d'ordre du jour, il confirme que notre conseil d'administration a le choix entre les deux hypothèses :

- soit il met en place les comités de sélection d'ici le mois d'avril
- soit il conserve les commissions de spécialistes de l'établissement jusqu'au 10 août 2008 comme préconisé dans la loi.

Il précise toutefois que dans le cas du maintien de nos CSE, l'université va avoir un problème avec 3 postes à pourvoir pour lesquels nos CSE ne sont pas habilités (SHS)

Hamda BENHADID fait remarquer que les directeurs de composantes concernées (sciences et pharmacie) se sont réunis avec les présidents des CSE. Ils ont constaté que les délais étaient trop courts pour une mise en place correcte des comités de sélection et ils préconisent de conserver les CSE jusqu'en août 2008. Ils demandent même que les CSE s'occupent des promotions et des ATER.

Le Président rappelle que la loi LRU stipule que ce qui n'est pas fait par les CSE sera du ressort du CA et du CS. Il propose de contacter le ministère pour avoir des éclaircissements et pour savoir si le CA restreint est le jury et classe les dossiers.

Jacques FABRY propose qu'un groupe de travail soit organisé pour mettre en place les comités de sélection et toutes les procédures de recrutement des enseignants-chercheurs. Hadrien STRUTYNSKI propose de prendre également l'avis du CEVU, conformément à ce qui avait été discuté et accepté au CA du 5 décembre.

Un vote est organisé sur le maintien des CES.

DECISION à l'UNANIMITE DU MAINTIEN DES CSE POUR LE RECRUTEMENT 2008 DES ENSEIGNANTS-CHERCHERS

Le Président ayant accepté l'idée du groupe de travail proposé par J. FABRY, Hamda BENHADID suggère qu'il soit constitué de cette manière : 2 rangs A du CA, 2 rangs B, 3

directeurs de composantes, 3 représentants du CS et 3 représentants du CEVU, plus les présidents des groupes du CNU.

Alexia VIBERT demande ensuite si les étudiants suppléants seront admis dans les commissions et groupes de travail du CA. Alain BONMARTIN est favorable à cette ouverture et souhaité un travail constructif au sein de ces assemblées.

Fabien DE MARCHI conclue la séance en demandant aux élus de la liste majoritaire au Ca « Agir ensemble pour l'université » de réfléchir et de proposer parmi leurs élus une candidature à la vice-présidence du CA. Il estime que cela aurait plus de légitimité et plus de cohérence que d'avoir un VP CA non élu. A. BONMARTIN le remercie.

Hamda BENHADID répond qu'il faut surtout mettre au service de l'université des personnes qui peuvent le mieux remplir ce rôle.

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 17h.